

## **ARRETE N° 2024-107 portant délégation de signature**

### **A la vice-présidente formation et du Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU)**

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation ;
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 15 février 2024 portant élection de Monsieur Vivien QUEMA en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble à compter du 29 février 2024 ;
- Vu** La délibération du Conseil des études et de la vie universitaire en date du 15 février 2024 portant élection de Madame Isabella ZIN TOMASINO en qualité de vice-présidente du conseil.

---

**ARRETE**

---

#### **Article 1**

Délégation de signature est donnée par l'administrateur général, à Madame Isabella ZIN TOMASINO, maître de conférences, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire en charge de la formation, à l'effet de signer :

- les documents administratifs relatifs au domaine des études et de la vie universitaire
- les actes relatifs à la procédure disciplinaire de la reconnaissance des faits (R811-40 du code de l'éducation).

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de l'administrateur général, délégation de signature est donnée à Madame Isabella ZIN TOMASINO, à l'effet de signer tout acte administratif et financier relatif à l'administration de l'établissement, à l'exception des alinéas 11°, 12°, 13° et 14° de l'article 9 du décret n° 2007-317 du 8 mars 2007.

#### **Article 3**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elles prennent fin automatiquement en cas de changement de délégataire. La durée du présent arrêté est limitée au plus à la durée du mandat de l'administrateur général.

L'arrêté n° 2024-091 en date du 28 juin 2024 est abrogé.

#### **Article 4**

Le directeur général des services et l'agent comptable sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié au(x) bénéficiaire(s) et publié ou affiché aux lieux prévus à cet effet dans les locaux de l'établissement.

Fait à Grenoble, le 20 décembre 2024

L'administrateur général

SIGNÉ

Vivien QUEMA